BOURSE AU MÉRITE

MODALITÉS D'OBTENTION À L'ATTENTION DES ÉLÈVES BOURSIERS

Ce dispositif est rendu possible grâce au soutien de la Fondation Jean-Baptiste Gagne via la campagne de mécénat L.I.F.E.
Il est accessible pour les élèves de tous nos campus.

UniLaSalle
Institut Polytechnique

DES FRAIS DE SCOLARITÉ RÉDUITS
POUR TOUS LES ÉLÈVES BOURSIERS

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et de mixité sociale, UniLaSalle a mis en place un dispositif visant à réduire les frais de scolarité des élèves boursiers (voir tableaux ci-dessous), sous certaines conditions et en échange d'une contrepartie.

Le dispositif s'applique aux deux premières années post-bac de nos formations d'ingénieurs et de bachelors (à l'exception des années proposées en alternance) et aux trois premières années postbac de notre formation vétérinaire.

1 | FORMATIONS INGÉNIEURS ET BACHELORS

VOTRE NIVEAU SCOLAIRE		1RE ANNÉE	2E ANNÉE
Mention TB au bac	admission en 1re année	50%	50%*
Moyenne annuelle >= à 16 ou Bac Mention TB	admission en 2e année		50%
Mention B au bac	admission en 1re année	25%	25%*
Moyenne annuelle >= à 14 ou Bac Mention B	admission en 2e année		25%
Mention AB au bac	admission en 1re année	10%	10%*
Moyenne annuelle >= à 12 ou Bac Mention AB	admission en 2e année		10%

*Voir conditions d'éligibilité ci-dessous

Exemples

- **Cas n°1 : vous intégrez UniLaSalle en 1re année après avoir validé votre Bac avec une mention TB :** votre 1re année de scolarité est prise en charge à 50%, et votre 2e année est prise en charge à 50% si vous remplissez les conditions d'éligibilité (voir page suivante).
- **Cas n°2 : vous intégrez UniLaSalle en 2e année avec une moyenne annuelle supérieure à 16 :** votre 1re année de scolarité à UniLaSalle (correspondant à la 2e année du cursus) est prise en charge à 50%, mais le dispositif n'est pas reconductible l'année suivante.

2 | FORMATION VÉTÉRINAIRE

ADMISSION EN 1RE ANNÉE ETUDIANT VÉTÉRINAIRE AYANT OBTENU LA MENTION TB	1ER ANNÉE	2E ANNÉE	3E ANNÉE
Pour les 8 premiers étudiants mention TB classés selon leur échelon de bourse sur critères sociaux CROUS (ordre décroissant de (7 à 0 bis) puis de leur moyenne au bac	75%	75%	75%
Pour les autres étudiants boursiers CROUS mention TB	25%	25%	25%

*Voir conditions d'éligibilité ci-dessous

Exceptionnellement à la rentrée 2023-2024, le dispositif d'aide aux boursiers mention TB à 25 % est ouvert aux étudiants entrant en 2e année (pour deux années).

RÈGLE DU CLASSEMENT

- Le classement des étudiants boursiers se fait premièrement selon l'échelon de bourse sur critères sociaux par ordre décroissant de l'échelon 7 à l'échelon 0 bis. Un étudiant boursier échelon 7 sera classé avant un étudiant boursier échelon 6 et ainsi de suite jusque 0bis
- Le classement se poursuit par la prise en compte de la moyenne au bac. Un étudiant boursier échelon 0bis avec une moyenne de 18 au bac sera classé avant un étudiant boursier échelon 0bis ayant eu une moyenne de 17 au bac

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'élève qui souhaite bénéficier de la bourse au mérite doit satisfaire à la fois à des critères financiers et académiques :

- Être boursier sur critères sociaux (CROUS), chaque année de la bourse
- Avoir un très bon niveau scolaire
  - Mention assez bien, bien ou très bien au bac
    - pour les élèves de terminale entrant en 1re année
    - pour les intégrants en 2e année issus de prépas scientifiques et de L1 Pass
  - Mention assez bien, bien ou très bien de la formation diplômante précédente (ex BTS/IUT)
  - Dans certains cas il s'agira de la moyenne du contrôle continue (ex. L1)
  - Pour la formation vétérinaire seule la mention très bien est retenue
  - Ce niveau doit être maintenu en 2e année (être dans le 1er quart de la promotion)

LA CONTREPARTIE

L'élève bénéficiaire de ce dispositif en 1re et/ou 2e année s'engage à donner 20 heures au service de l'école en plus des 20 heures ESS (Innover, s'Engager, Servir) obligatoires pour tous les étudiants.

MODALITÉ

La demande est à saisir lors de l'inscription en ligne.

Document non contractuel - Conception UniLaSalle DCOM - Mars 2023

BESOIN D'INFORMATIONS
SUR CE DISPOSITIF ?

Pour tout renseignement concernant ce dispositif ou toute autre demande relative aux aides financières à disposition des élèves d'UniLaSalle, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat général.

BEAUVAIS
Anne-Cécile KERGOAT
Tél : 03 44 06 25 32
anne-cecile.kergoat@unilasalle.fr

RENNES
Alicia BAUDAIS
Tél : 02 99 05 88 04
alicia.baudais@unilasalle.fr

ROUEN
Béatrice BAYLE
Tél : 02 32 82 91 95
beatrice.bayle@unilasalle.fr

AMIENS
Ilias BENAISSA KOURMI
Tél : 03 22 66 20 15
ilias.benaissa-kourmi@unilasalle.fr